

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

BP 2019 : LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES**NOTE DE SYNTHÈSE**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Affaires financières

Le Conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires 2018 le 7 février dernier, cela conformément à l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 – article 107 et le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Ce débat, qui avait pour point de départ la situation financière de la Ville, en élargissant les données locales au contexte intercommunal, mais aussi législatif et réglementaire national, a également permis d'évoquer très largement les perspectives et les projets des principaux secteurs d'intervention de la ville.

De plus, et comme les années précédentes, les comptes de l'exercice précédent étant arrêtés, les résultats de clôture pourront être intégrés dès le budget primitif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT**1 - Les recettes**

L'ensemble des recettes de l'année 2019 s'élèvent à 50 879 896,96 €.

Cela représente une augmentation du volume global de 840 156,71 € au regard du BP 2018 qui s'explique en grande partie par la hausse du résultat comptable N-1. Celui-ci qui est reporté chaque année, dès le BP par anticipation (cf projet de délibération attendant) est en effet, en augmentation d'environ 12% au regard de celui reporté l'an dernier.

Rappelons que ce résultat reporté est une écriture comptable qui est budgétée mais non exécutée (conformément aux dispositions de la nomenclature comptable M14).

Les recettes de fonctionnement se décomposent comme suit :

chapitre 70 : - Produits des services et du domaine	4 166 750,00 €
chapitre 042 : - Travaux en régie	90 000,00 €
chapitre 73 : - Impôts et taxes	33 540 875,00 €
chapitre 74 : - Dotations, subventions et participations	7 223 376,00 €
chapitre 75 : - Autres produits de gestion courante	1 249 500,00 €
chapitre 76 : - Produits financiers	840,00 €
chapitre 77 : - Produits exceptionnels	55 000,00 €
chapitre 013 : - Atténuations de charges	275 000,00 €
chapitre 002 : - Résultat de fonctionnement reporté	4 278 555,96 €

➤ **Les produits des services et du domaine**

Ils sont en diminution de 3,18 % par rapport au BP 2018 et s'établissent à 4 166 750 €. La baisse de ce chapitre concerne notamment :

- les activités périscolaires : le retour à la semaine de 4 jours a entraîné une baisse des produits liés notamment aux accueils du soir puisque ceux-ci ont été réduits en durée en élémentaire au profit de l'étude (- 35 000 € estimés entre 2018 et 2019). Les recettes liées aux accueils de loisirs ont également été réajustées à la baisse au regard des réalisations 2018 (-10 000 €).
- les remboursements de frais : ces produits proviennent notamment du Grand-Orly Seine Bièvre. La diminution 2019 correspond à la fin des remboursements liés aux équipements de protection individuels puisque le Territoire a contracté un marché public lui permettant de fournir et de payer directement les équipements des agents dédiés à la collecte des déchets et n'a donc plus besoin de passer par l'intermédiaire de la Ville. Il en est de même pour les frais de carburants des véhicules de la collecte, qui durant le 1^{er} trimestre 2018, avaient été pris en charge par la Ville.

D'autre part, plusieurs recettes comme celles liées au forfait post-stationnement ont été réajustées par rapport au BP 2018 afin de tenir compte des réalisations de l'an dernier.

➤ **Les travaux en régie**

Comme en 2017 et en 2018, une prévision de 90 000 € est inscrite au titre des travaux en régie. Il s'agit de la valorisation comptable des travaux réalisés en investissement par les services communaux (valorisation du coût de la main d'œuvre et des fournitures) qui démontre, une nouvelle fois l'importance de l'intervention des agents communaux dans la réalisation d'opérations d'investissement et évite de plus le recours à une société extérieure.

➤ **Les impôts et taxes**

Le montant global des impôts et taxes est estimé à 33 540 875 €, dont plus de 69 % concernent la fiscalité locale directe.

Comme pour les précédents exercices, la prévision comporte l'ensemble des dispositions législatives émanant des lois MAPTAM et NOTRe, notamment sur le volet des recettes fiscales perçues précédemment par l'ex CAVB (part de taxe d'habitation + part de taxe foncière sur le non bâti), qui ont été réintégrées aux recettes communales pour être reversées ensuite à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Rappelons une nouvelle fois, que le législateur avait dû adapter en 2016 les modes de calculs des taux de référence servant de base pour le vote des taux d'imposition communaux. Ainsi, pour les communes membres de la Métropole du Grand Paris qui étaient membres d'un EPCI à fiscalité propre en 2015, le taux de référence de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le non-bâti, est égal à la somme :

	-	du taux communal 2015 + du taux intercommunal 2015	
TH =>		(17,19 %)	+ (7,91 %)
TFNB =>		(69,04 %)	+ (2,95 %)

Soit pour Cachan, un taux de taxe d'habitation de 25,10 % et un taux de taxe foncière sur le non-bâti de 71,99 % (hors vote du Conseil municipal en matière de taux).

La suppression progressive de la taxe d'habitation, échelonnée sur 3 ans et qui a débuté l'an dernier, ne devrait de nouveau pas avoir de conséquence sur les produits de fiscalité de la commune. En effet, la loi de finances 2019 prévoit comme l'an dernier que l'Etat compense « à l'euro près » le dégrèvement accordé aux contribuables concernés par la réforme de la TH et dont le revenu fiscal de référence n'excède pas les plafonds fixés par le Code général des impôts dans son article 1417.

Pour les personnes concernées, le dégrèvement 2019 sera égal à 65 % de la taxe d'habitation.

Malgré le fait qu'il s'agisse de la 2nde année d'application de de la réforme liée à cette suppression progressive de la TH, la Ville de Cachan, comme l'ensemble des communes, reste toujours dans l'attente d'éléments d'information et d'explications quant aux importants questionnements soulevés par ce dispositif et notamment sur l'autonomie fiscale et financière des collectivités sur les prochaines années.

Dans un contexte économique et social encore une fois très délicat, il est proposé d'accompagner les Cachanais en n'augmentant pas en 2019, les taux de fiscalité sur les ménages, et ce pour la 14^{ème} année consécutive.

Le produit prévisionnel de fiscalité, inscrit au présent budget primitif, est évalué à 23 212 465€ (cf note de synthèse relative au vote des taux 2019). Cette évaluation fera l'objet d'une régularisation au cours d'une prochaine décision modificative afin de prendre en compte les chiffres communiqués par l'administration fiscale via l'état 1259.

Le reste des produits de ce chapitre correspond aux éléments de recettes habituels, à savoir :

- Le produit des droits de mutation, est inscrit à hauteur de 1 200 000 €, soit une augmentation de 50 000 € par rapport au BP 2018 compte tenu des réalisations constatées sur l'exercice précédent.
- L'attribution de compensation en provenance de la Métropole : le montant provisoire 2019 de 6 623 818 € correspond au montant de l'attribution 2018 diminué du transfert de la compétence « nuisances sonores » suite au rapport de la CLECT du 3 octobre 2018.
- Le produit du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France (FSCRIF) n'est pas encore connu à ce jour. Le montant estimé pour 2019 s'élève à 1 858 000 € (soit une diminution de 6,19 % par rapport au perçu 2018).

➤ **Dotations, subventions et participations**

Les montants des dotations 2019, n'ayant pas encore été communiqués par les services préfectoraux, les inscriptions budgétaires restent des estimations qu'il conviendra d'ajuster au vu des notifications que la commune recevra.

Tout d'abord, concernant la DGF, qui reste la principale dotation perçue par la commune, la prévision du montant 2019 inscrite est fixée à 3 611 000 €, soit une diminution de 2,06 % par rapport au montant perçu en 2018. Cette prévision prend en compte l'évolution de la population et le dispositif d'écrêtement mis en place pour financer la hausse des dotations de péréquation au niveau national (ce dispositif ferait diminuer la dotation forfaitaire de la commune de plus de 50 000 €, selon les 1^{ères} estimations).

S'agissant de la DSU, le montant prévisionnel a été inscrit à hauteur de 999 000 €, soit une hausse de 6,88 % par rapport au perçu 2018. Rappelons que l'éligibilité à cette dotation est liée à la strate de la commune et à son rang de classement. Ce rang dépend du potentiel financier, du revenu moyen par habitant, des bénéficiaires d'aides au logement et des logements sociaux.

Enfin, les subventions accordées par la CAF devraient connaître une diminution d'environ 4,22% sur leur globalité. Il faut cependant distinguer les deux secteurs bénéficiaires de ces subventions. En effet, concernant la petite enfance, le subventionnement devrait augmenter d'environ 23 000 € suite au travail important réalisé depuis ces dernières années sur les structures afin d'être au plus près des objectifs fixés pour le versement optimal de la prestation service unique (PSU).

A contrario, le secteur jeunesse devrait, une nouvelle fois, voir ses subventions diminuer compte tenu du retour à la semaine de 4 jours depuis 2018. La prévision 2019 prend en compte l'impact en année pleine de la suppression de la compensation versée par la CAF à la commune au titre de la réforme des rythmes scolaires.

➤ **Les produits de gestion courante**

Comme l'année précédente, la principale recette de ce chapitre provient des revenus du parc privé de la Ville estimés, cette année à 583 000 € (loyers terrains nus et bâtiments).

Les recettes provenant de la géothermie sont inscrites à hauteur de 390 000 €. Elles correspondent au plan de financement de la délégation de service public avec le groupement Dalkia-Socachal, qui permet de financer la réalisation du nouveau doublet géothermal subhorizontal.

➤ **Les produits financiers**

Ce chapitre qui comportait les années précédentes le remboursement par le territoire des intérêts des anciens prêts contractés par la Ville pour la voirie et l'assainissement (prêts antérieurs aux transferts de compétences), n'est à présent composé que par une recette liée à des dividendes d'actions versés annuellement par la SADEV 94 à hauteur d'environ 840 €.

➤ **Les atténuations de charges**

Il s'agit de recettes provenant des remboursements de salaires liés aux indemnités journalières. Pour 2019, la prévision a été établie au regard des réalisations des deux derniers exercices et s'élève à 275 000 €.

Au total, le budget est présenté en recettes réelles (hors résultat reporté) en hausse de 0,83% expliquée majoritairement par une hausse des produits de fiscalité directe du fait de l'application d'un coefficient national de revalorisation des bases relativement élevé pour cette année.

2 - Les dépenses

Comme chaque année, afin de maintenir un niveau de services satisfaisant, les dépenses de fonctionnement ont été estimées par comparaison aux prévisions et aux réalisations de l'année précédente, avec des économies dans certains postes, auxquelles ont été intégrées les obligations réglementaires.

L'ensemble des dépenses de cette année s'élèvent à **50 879 896,96 €** et se décomposent comme suit :

chapitre 011 : - Charges à caractère général	8 724 598,96 €
chapitre 012 : - Charges de personnel	25 613 600,00 €
chapitre 014 : - Atténuation de produits	213 000,00 €
chapitre 65 : - Charges de gestion courante	10 294 198,00 €
chapitre 66 : - Charges financières	1 690 000,00 €
chapitre 67 : - Charges exceptionnelles	25 500,00 €
chapitre 042 : - Amortissements et provisions	2 400 000,00 €
chapitre 023 : - Virement à la section d'investissement	800 000,00 €
chapitre 022 : - Dépenses imprévues	1 000 000,00 €
chapitre 68 : - Provisions pour risques et charges	119 000,00 €

➤ **Les charges à caractère général**

Ce chapitre concerne toutes les dépenses courantes réalisées pour les services et par les services afin de réaliser leurs missions de service public.

Il s'agit entre autres de toutes les fournitures nécessaires au fonctionnement de chaque service : téléphonie, fluides, assurances, dépenses courantes liées à l'entretien du patrimoine et des espaces verts, annonces et insertions légales, honoraires ou encore locations mobilières et immobilières.

Pour la 2^{ème} année consécutive, ce chapitre est en diminution (- 4,15 % par rapport à 2018), démontrant ainsi une nouvelle fois les efforts de gestion engagés par la Municipalité. Il faut noter que ces efforts de diminution des charges sont réalisés alors même que la collectivité doit faire face aux augmentations annuelles liées notamment aux contrats ou aux marchés et qui impactent l'ensemble des secteurs.

➤ **Les charges de personnel**

Elles s'élèvent pour l'exercice 2019 à 25 613 600 €, soit une augmentation de 0,99 % par rapport au BP 2018. Cette hausse, très limitée, prend en compte à la fois les évolutions réglementaires et incompressibles dont certaines sont annuelles, les décisions municipales en faveur de la revalorisation des salaires les plus bas mais également l'objectif de régulation évoqué lors du ROB (chaque départ d'agent fait l'objet d'une redéfinition du périmètre des missions, voire de la pertinence du remplacement).

Concernant les évolutions incompressibles, les différents facteurs pris en compte sont :

- ✓ Le relèvement indiciaire de l'ensemble des agents, toutes catégories confondues, dû à la réforme statutaire dite PPCR (100 000 €)
- ✓ L'effet de l'augmentation du SMIC sur la prime de fin d'année, évalué à 20 000€.
- ✓ L'augmentation des cotisations retraites et transports estimée, pour 2019, à près de 52 000 €.

- ✓ L'organisation des élections européennes en mai prochain dont le coût est estimé à 20 000 €
- ✓ La progression mécanique liée notamment au déroulement de carrière des agents de la collectivité (36 500 €)

A ces évolutions dites « incompressibles » il faut ajouter les décisions municipales prises en faveur des agents de catégorie C notamment par le biais de la mise en place du nouveau régime indemnitaire (le Rifssep) dont le coût pour 2019 a été chiffré à 100 000 €.

Outre ces augmentations, l'ensemble des éléments liés aux charges de personnel sont étudiés dans le détail à chaque mouvement de personne afin d'en évaluer l'impact et de chiffrer les points qui pourraient également faire diminuer les coûts. De même, l'évolution de la gestion paie des contractuels avec la déduction à présent directe des cotisations salariales et patronales permet à la commune de réaliser des économies non négligeables sur les charges de personnel, puisqu'elle n'a plus à faire l'avance de trésorerie correspondante.

➤ **Les atténuations de produits**

Elles correspondent à plus de 99 % à la part communale du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Ce dernier, mis en place en 2012, constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Pour 2019, la participation de la commune s'élèverait à 213 000 €, soit une prévision supérieure de 5 191 € par rapport au FPIC payé par la commune en 2018.

➤ **Les autres charges de gestion courante**

Ce chapitre est en augmentation par rapport à 2018. Il comprend notamment le FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales) versé au Territoire. La hausse entre 2018 et 2019 est décomposée de la manière suivante :

- Revalorisation des recettes fiscales précédemment perçues par l'ex CAVB en 2015 (dynamique loi de finances 2019 sur les bases) : + 88 488 €
- Intégration de la compétence développement économique dans le FCCT (c'est à présent le GOSB qui verse la subvention annuelle à la Mission Locale Innovam) : + 50 000 €
- Intégration de la compétence aménagement avec le financement de deux études par le Territoire sur le site de l'ENS (étude urbaine + consultation aménageur) : + 100 000 €

Le montant prévisionnel a été fixé à 6 799 324 € et sera affiné en cours d'année au regard des conclusions de la CLECT qui devraient être communiquées au cours de l'année 2019.

Ce chapitre comporte également les subventions aux associations locales pour lesquelles un travail minutieux est réalisé chaque année afin d'évaluer au mieux les besoins de chacun. Ce travail tient compte des engagements de la Ville en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de soutien au tissu associatif local.

Le soutien apporté au budget du Centre Communal d'Action Sociale sera reconduit en adaptant le montant de la subvention d'équilibre au regard des besoins évalués et des recettes connues en 2019 pour le CCAS et son budget annexe de la RPA (770 000 €). L'ensemble des actions sociales seront poursuivies dans les mêmes conditions que les années précédentes.

➤ **Les charges financières**

Elles sont estimées pour 2019 à 1 690 000 € et se répartissent essentiellement entre les intérêts de la dette évalués à 1 230 000 € (soit 40 000 € de moins qu'en 2018 et 160 000€ de moins qu'en 2017) et les Intérêts courus non échus – ICNE - (460 000 €).

Il convient de souligner que ce chapitre est, pour la 3^{ème} année consécutive, en diminution grâce à la politique de désendettement menée par la municipalité et qui a permis de faire diminuer l'encours de la dette et les charges en découlant.

En trois ans, les dépenses de fonctionnement liées aux intérêts de la dette ont diminué de 375 000 € au total.

➤ **Les charges exceptionnelles**

Ce chapitre comprend au budget primitif des provisions liées à des annulations qu'aurait à effectuer la collectivité sur des titres émis les années antérieures.

➤ **Les dépenses imprévues**

L'inscription budgétaire de ce chapitre est effectuée à hauteur de 1 000 000 € et permet à la Ville de disposer d'une marge de sécurité en cas d'imprévu qui pourrait intervenir durant l'année. Si toutefois cette provision devait être mobilisée, le déplacement budgétaire serait soumis au vote du Conseil municipal, par l'intermédiaire d'une décision modificative.

➤ **Le virement à la section d'investissement**

La dotation aux amortissements s'élève à 2 400 000 € et alimente en recettes la section d'investissement.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, correspondant à de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement s'élève quant à lui pour cette année à 800 000 € (soit une augmentation de plus de 650 000 € par rapport au BP 2018).

En ajoutant la dotation aux amortissements et le virement de la section de fonctionnement, il résulte un abondement de la section d'investissement de 3 200 000 € (soit une progression de plus de 21 %). Ce montant réduit d'autant le recours à l'emprunt.

En conclusion, le budget 2019 s'inscrit dans une volonté municipale multiple : être dans la continuité de ce qui a été engagé depuis 2014, maîtriser les dépenses publiques, insuffler une nouvelle dynamique notamment participative et continuer à soutenir les populations les plus fragiles.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - Les recettes

Les principales recettes de l'année 2019 se retrouvent en particulier dans les lignes suivantes :

FCTVA	880 000,00 €
Taxe d'aménagement	330 000,00 €
Amortissements et provisions	2 400 000,00 €
Virement du fonctionnement	800 000,00 €
Amendes de police	30 000,00 €

Emprunts	6 759 307,09 €
Produits de cessions	1 845 000,00 €
Subventions d'équipement (Etat, DRAC, Sipperec, Région,)	631 000,00 €
Solde RAR 2018	2 335 380,29 €

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales de la TVA acquittée pour les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) de l'année N-1, sur la base d'un taux forfaitaire de 16,404%. L'évaluation 2019 est établie à hauteur de 880 000 €.

Les produits de cessions correspondent à la vente de biens immobiliers situés

- 27 rue Ampère (un appartement + une cave) => 87 000 € au total
- 58 rue des Vignes => 326 000 €
- 10 rue de l'Armistice => 745 000 €
- 8 avenue Vatier => 430 000 €
- 57 avenue Carnot (local professionnel) => 257 000 €

Les subventions attendues pour l'année 2019 proviennent :

- De l'Etat / DRAC, du Ministère de l'Intérieur et de la Région au titre des travaux de l'Hôtel de Ville (600 000 €)
- De la Région au titre des travaux liés aux abords de l'Hôtel de Ville
- Du Sipperec au titre de l'acquisition de véhicules électriques (6 000 €)

2 - Les dépenses

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 3 970 000 € et reste la 1^{ère} dépense obligatoire de la collectivité.

Concernant les investissements, les opérations inscrites marquent l'engagement municipal en faveur de la démocratie participative et des initiatives citoyennes, du développement durable, de l'entretien du patrimoine (dont les écoles et l'Hôtel de Ville), de la modernisation de l'action publique mais aussi de préservation de l'activité commerciale.

En voici les détails :

URBANISME	1 555 040.00
Acquisition - 1bis impasse Benoit Guichon	217 680.00
<i>> il s'agit des 2 premières échéances du plan de financement signé</i>	
Acquisition – site de géothermie	1 030 000.00
Acquisition de fonds de commerce	135 000.00
Créations et élargissements de voies	89 000.00
Travaux dans le parc privé	65 000.00
VEFA parking AROBASE	18 360.00
 CADRE DE VIE / DEVELOPPEMENT DURABLE	 631 650.00
Participation Cachan Soleil	2 500.00
Travaux d'étanchéité du toit – école de la Plaine	100 000.00
<i>> il s'agit des travaux préalables à l'installation des panneaux photovoltaïques par Cachan Soleil</i>	
Fournitures de voirie	5 000.00
Patrimoine arboré	30 000.00
Aménagement des abords de l'Hôtel de Ville (1 ^{ère} tranche) / place Gambetta	145 000.00
Système anti deux roues – Jardin Simonnin	18 840.00
Installation d'une sonde au stade Lagrange	7 010.00
<i>> afin de réguler et de diminuer les consommations d'eau</i>	
Esplanade devant le Théâtre	30 000.00
<i>> il s'agit des travaux liés à la reprise de désordres constatés</i>	

Acquisition de matériel - services propreté urbaine et espaces verts	11 300.00
Participation stations Vélib	40 000.00
Aménagement des jardins partagés (avenue Léon Blum)	42 000.00
Montée aux vignes	200 000.00

PATRIMOINE COMMUNAL **6 527 000.00**

Hôtel de Ville	6 450 000.00
Travaux sur les systèmes de chauffage – suite audit	50 000.00
Renouvellement extincteurs – tous bâtiments	12 000.00
Agrandissement du columbarium – cimetière communal	15 000.00

PARTICIPATION CITOYENNE ET INITIATIVES LOCALES **160 000.00**

Projets budget participatif	100 000.00
Renforcement du lien démocratique via les outils numériques	10 000.00
Projet – Maison des associations et des initiatives citoyennes	50 000.00

SECTEUR SCOLAIRE / TEMPS LIBRE / PETITE ENFANCE **483 000.00**

Etudes - extension du groupe scolaire du Coteau	130 000.00
Mobilier des écoles	15 000.00
Travaux dans les écoles	160 000.00
Matériel restauration scolaire	65 000.00
Matériel sportif	8 000.00
Travaux d'extension – groupe scolaire Belle Image	50 000.00
Informatique	55 000.00
<i>> il s'agit du plan numérique éducatif avec le développement de la fibre optique et l'installation d'une classe mobile à la Plaine</i>	

SERVICES AU PUBLIC **427 800.00**

Informatique + THD	183 000.00
<i>> il s'agit des projets menés en faveur de modernisation et de la sécurisation de l'action publique et des services à la population</i>	
Véhicules	90 300.00
Matériel et mobilier service municipaux	64 500.00
Travaux en régie	90 000.00

DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOCIO-CULTUREL **915 000.00**

Matériel CMS	40 000.00
<i>> achat d'un nouveau siège pour les secteur dentaire + du matériel</i>	
Aménagement du 3 ^{ème} étage de la Maison des Services Publics	270 000.00
<i>> il s'agit de réaliser des travaux de réaménagement des locaux de la Direction du développement social afin d'améliorer les conditions d'accueil et de confidentialité</i>	
Modernisation des bibliothèques	105 000.00
<i>> il s'agit de moderniser les outils de gestion des bibliothèques (logiciel + accès au numérique et installation du WIFI)</i>	
Participation GOSB - Théâtre Jacques Carat	500 000.00

En conclusion, le budget 2019 vient confirmer le Débat d'orientations budgétaires en inscrivant les objectifs fixés par la Municipalité pour conserver une ville solidaire à destination de chacun, une ville tournée vers l'avenir, une ville durable et une ville citoyenne et participative.